

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



Date d'impression :  
02/10/2017

Révision :  
Version 1.1, 02.10.2017

Page :  
1 / 11

Nom du produit :  
Code du produit :

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

---

**SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit :

**Cire de protection naturelle incolore**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées: SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)  
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs  
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur / fournisseur : Patina-Fala France Sarl  
Rue : 5, rue de Zimmersheim  
Code pays/Code postal/Commune : F – 68400 Riedisheim  
Téléphone : 00800 99 22 86 30  
Téléfax : 00800 99 22 86 32  
E-Mail : info@patina-fala.fr  
Service chargé des renseignements : Département « F&E » et sécurité du produit  
Contact, E-Mail : Patina-Fala, info@patina-fala.fr

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Renseignement en cas d'urgence : Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris -Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél. : 01 40 05 48 48

---

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 3, H226  
Skin sens. 1, H317  
Aquatic Chron. 2, H411

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Picto-gramme(s) de danger:**



GHS02



GHS07



GHS09

Mention(s) d'avertissement:

**attention**

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:**

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



**Date d'impression :**  
02/10/2017

**Révision :**  
Version 1.1, 02.10.2017

**Page :**  
2 / 11

**Nom du produit :**  
**Code du produit :**

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

---

Contient: essence de térébenthine.

**Mentions de danger :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient en conséquence des réglementations locales.

**Informations supplémentaires sur les dangers (EU):**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3 Autres dangers**

En cas de réchauffement au-dessus du point d'inflammation, la formation d'un mélange inflammable vapeur/air est possible. Dessèchement de la peau en raison de la teneur en solvant. En application de fournir une ventilation adéquate.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



Date d'impression :  
02/10/2017

Révision :  
Version 1.1, 02.10.2017

Page :  
3 / 11

Nom du produit :  
Code du produit :

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

## SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange de solvants

Description	% poids	Identification	Classification
			1272/2008 (CLP)
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	>30	CAS 90622-57-4 EINECS 923-037-2 Reg. No. 01-2119471991-29	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic chronic 2, H411 EUH066
Essence de térébenthine balsamique	1-5	CAS 8006-64-2 EINECS 232-350-7 Index 650-002-00-6	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Asp. Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Asp. Tox. 4, H332 Aquatic chronic 2, H411

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases H, dans le point 16.

**Composition (648/2004; DetVO):** >30% hydrocarbures aliphatiques  
**Autres composants :** Carnauba et cire d'abeille.  
**Autres informations :** -

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux en écartant les paupières 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consultez un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



**Date d'impression :**  
02/10/2017

**Révision :**  
Version 1.1, 02.10.2017

**Page :**  
4 / 11

**Nom du produit :**  
**Code du produit :**

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

Aucune information disponible

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Mesures générales :

Le produit est inflammable et peut former une atmosphère sensible aux explosions.

Moyens d'extinction :

Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau / eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO), dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces, d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de protection

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau. Veiller à une bonne ventilation. Porter un équipement de protection individuelle. Tenir éloignées les sources d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Eloigner les sources d'inflammation.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).

**6.4 Référence à d'autres sections:**

Personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**SECTION 7 : Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Appliquer seulement dans les zones bien ventilées. Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Pendant le remplissage prendre des mesures de précautions contre les décharges statiques.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



Date d'impression :  
02/10/2017

Révision :  
Version 1.1, 02.10.2017

Page :  
5 / 11

Nom du produit :  
Code du produit :

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Garder le récipient fermé hermétiquement. Tenir l de l'irradiation directe du soleil et d'autres sources de chaleur ou d'inflammation. Ne pas fumer dans la zone de stockage

Indications concernant le stockage commun:  
Autres indications sur les conditions de stockage :

Aucun  
Tenir les emballages hermétiquement fermés Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Température de stockage : température ambiante.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit à utiliser de manière appropriée.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Description, substance	CAS	Pays	Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	90622-57-4	Deutschland	-		-	600

Remarque :

Limite d'exposition en milieu de travail calculée pour la mélange d'hydrocarbures: **350 mg/m<sup>3</sup>** Méthode-RCP (TRGS 900, 2.9): Limite d'exposition à court terme (STEL) : facteur d'excès 2 (II)  
27.05.2016, TRGS900, fiche de données des sécurité

Date, référence

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Ne pas respirer gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas conserver de produits alimentaires, de boissons ou d'aliments pour animaux dans l'espace de travail. Lors de l'utilisation ne pas manger, boire, fumer ou tousser. Bien se

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



**Date d'impression :**  
02/10/2017

**Révision :**  
Version 1.1, 02.10.2017

**Page :**  
6 / 11

**Nom du produit :**  
**Code du produit :**

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

---

Protection respiratoire :	laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Utiliser un soin pour la peau après le travail (crème hydratante). Travailler en ayant de l'air frais (portes et fenêtres ouvertes) et s'assurer d'une bonne ventilation. Pas d'autres mesures nécessaires lors d'une bonne ventilation. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Protection des mains :	Portez des gants résistant aux solvants. Choix du matériau des gants à la norme EN374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).
Matériau des gants	Gants en caoutchouc Nitril (NBR), épaisseur totale recommandée min. 0,33 mm. Gants en caoutchouc fluoré (Viton)
Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration dépend de l'épaisseur du matériau du gant. Des indications précises se trouvent auprès des fabricants de gants de sécurité. Remplacer les gants au bon moment. Exemple d'un fabricant : 60-120 min. pour des gants en caoutchouc Nitril d'une épaisseur totale de 0,33 mm.
Protection des yeux :	Lunettes de protection.
Protection du corps :	Vêtements spéciaux de protection. Résistant aux solvants.

---

## **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**

Aspect :	Pateux, visqueux
Couleur :	Incolore à jaunâtre
Odeur :	De térébenthine

pH :	Non applicable.
point de fusion/point de congélation :	Non déterminée.
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	150-180°C
Point d'éclair:	>35 - <45°C
taux d'évaporation:	Non déterminée.
inflammabilité:	>200°C
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



**Date d'impression :**  
02/10/2017

**Révision :**  
Version 1.1, 02.10.2017

**Page :**  
7 / 11

**Nom du produit :**  
**Code du produit :**

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

---

pression de vapeur	Inférieure 1,5 Vol% (solvant)
densité de vapeur:	Supérieure 11,0 Vol% (solvant)
densité relative	Non déterminée.
solubilité(s)	Non déterminée.
coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminée.
température d'auto-inflammabilité:	Insoluble dans l'eau
température de décomposition:	Non déterminé.
viscosité;	Non déterminé.
propriétés explosives	Non déterminé.
propriétés comburantes.	Non déterminé.
	Non applicable.
	Non applicable.

## 9.2 Autres informations

-

---

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de données disponibles.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits. Chaleur. Flame. Sparks.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Aucune donnée disponible
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Aucune donnée disponible

---

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Méthode, Exposition
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	LD50 (oral)	>5.000 mg/kg	Rat	OECD401
	LD50 (dermique)	>5.000 mg/kg	Lapin	OECD402
	LC50/4 h (inhal.)	>5.000 mg/l	Rat	OECD403

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Corrosion/irritation de la peau:

Le mélange est classé : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Base: Méthode de calcul. Non testé.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



**Date d'impression :**  
02/10/2017

**Révision :**  
Version 1.1, 02.10.2017

**Page :**  
8 / 11

**Nom du produit :**  
**Code du produit :**

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé comme irritant des yeux. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le mélange est classé : Peut provoquer une allergie cutanée. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Mutagénicité sur les cellules germinales;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Cancérogénicité;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité pour la reproduction;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	LC50 = 1000 mg/l	96 h	Poisson	-

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Le produit contient des agents tensioactifs biodégradables conformément à la WRMG et à la directive 67/548/CEE sur les détergents (voir le point 15). Le produit n'est pas prévu pour une utilisation dans les stations d'épuration.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



Date d'impression :  
02/10/2017

Révision :  
Version 1.1, 02.10.2017

Page :  
9 / 11

Nom du produit :  
Code du produit :

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

---

12.3 Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé.
12.4 Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes	Aucun

---

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Code déchets: 200113. Après utilisation les solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

---

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

14.1 Numéro ONU	1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	PEINTURES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Réglementations particulières	5 I, E1
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement :	Qui (environnement aquatique) Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune

---

## SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

**RÈGLEMENT (CE) N° 648/2004 (EG)**

Le produit remplit les critères fixés dans le règlement (CE) n ° 648/2004 ensemble. Détails des composants voir section. 3

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006:**  
**Appendice XIV, REACH Art. 57**

SVHC (substances extrêmement préoccupantes) ne sont pas utilisés.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



**Date d'impression :**  
02/10/2017

**Révision :**  
Version 1.1, 02.10.2017

**Page :**  
10 / 11

**Nom du produit :**  
**Code du produit :**

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

**Classe risque aquatique (WGK)**

WGK 2, selon VwVwS, Appendice 4

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Limite d'utilisation : Aucune

Les agents tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. La documentation confirmant cette affirmation sera conservée et mise à la disposition des autorités compétentes des états-membres et uniquement à elles, soit directement soit sur demande d'un fabricant de détergents.

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Indication des modifications:**

Dernier numéro de version /dernier d'ère de révision : Version 1.0 /11.05.2016

**16.2 Abréviations et acronymes:**

Aucune

**16.3 Principales références bibliographiques et sources de données**

Aucune

**16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul  
Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

**16.5 Texte des phrases**

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. effets néfastes à long terme.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No.**  
**1907/2006**



**Date d'impression :**  
02/10/2017

**Révision :**  
Version 1.1, 02.10.2017

**Page :**  
11 / 11

**Nom du produit :**  
**Code du produit :**

**Cire de protection naturelle incolore**  
2200 (2,5 l), 2215 (5 l)

---

**16.6 Informations complémentaires**

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel